

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2025/42

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	26

Date de la convocation

28/03/2025

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 08 avril à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (23) : Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO –Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETTI – Maria GAROBY - Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Jean Marc MATTEI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte VITTORI

Pouvoirs (3) : Alain MAZZONI donne pouvoir à Jean-Marc MATTEI - Marjorie PINDUCCI -donne pouvoir à Muriel BELTRAN - Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI

Absents (11) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Isabelle GIUDICELLI - Jean François MATTEI - Pierre NATALI - Frédéric RAO - Jean Pierre VALDRIGHI -

Objet : Validation du projet de convention constitutive d'un groupement modifiée à l'article 6 constitution de la commission *ad hoc*, entre les Communautés de Communes Marana Golo, Castagniccia-Casinca et Pasquale Paoli pour la mise en œuvre du programme d'études préalables au PAPI Marana Golo.

Monsieur Christophe GRAZIANI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

Le territoire de la communauté de communes Marana Golo est exposé à différents risques :

- Les risques d'inondation pour lesquels le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI), initialement approuvé en 2002, est actuellement en révision.
- Les risques littoraux, notamment le recul du trait de côte et la submersion marine, pour lesquels un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) est en cours d'élaboration par les services de l'État.
- Le périmètre réunissant les communes de Borgo, Biguglia et Lucciana constitue l'un des 3 Territoires à Risques Importants d'inondations (TRI) de Corse. Il a été nommé TRI Marana par arrêté préfectoral en date du 4 février 2013.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles dite loi MAPTAM crée une compétence ciblée et obligatoire de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) attribuée aux communes et à leurs groupements à partir de janvier 2018.

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20250408-2025-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

La communauté de communes Marana Golo est dotée d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) approuvée par arrêté préfectoral le 27 décembre 2019.

Cette SLGRI est en partie mise en œuvre grâce à un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), engagé par la CCMG grâce à la déclaration d'intention transmise du préfet de Corse par courrier en date du 20 avril 2022.

Le 30 juin 2022, la Direction Départementale des Territoires de Haute-Corse a été désignée par le Préfet de Haute-Corse « référent État » pour cette démarche.

La démarche PAPI s'effectue en respectant le cahier des charges en vigueur (PAPI 3 2023) en deux phases :

- Un Programme d'études préalables (PEP) d'une durée inférieure ou égale à 2 ans.
- Un programme d'actions (dont travaux) d'une durée inférieure ou égale à 6 ans.

Le service instructeur des dossiers PAPI est la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse (DREAL de Corse).

A ce stade, le dossier du PEP PAPI Marana Golo a été validé par la DREAL le 30 septembre 2024. Le PEP PAPI Marana Golo (CCMG) comporte 32 actions qui seront mises en œuvre au niveau du TRI de la Marana et au niveau du bassin versant du Golo.

Les actions concernant le bassin versant du Golo seront menées en partenariat avec les communautés de communes Pasquale Paoli (CCPP) et Castagniccia Casinca (CCCC) dont les charges concernant l'autofinancement seront réparties en fonction de clés de répartition financière établies selon des données récoltées lors d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La CCMG est porteuse de la démarche PAPI et est clairement identifiée comme cheffe de file. Les modalités de partenariat proposées sont :

- La mise en œuvre des actions par la CCMG, en concertation avec les communautés de communes partenaires pour le suivi technique, administratif et financier, conventionnée par des contrats de mandat entre la CCMG et les CC partenaires.
- Les autorisations d'engagement et crédits de paiements seront avancés par la CCMG qui recevra en recettes : les crédits FPRNM, les crédits FEDER et les parts des charges engagées par les partenaires des actions (cf. convention de groupement de commande).

De ce fait, afin d'effectuer des achats en commun, y compris pour les études ou les prestations de services liées au PEP PAPI Marana Golo, un groupement de commande est constitué entre la CCMG, la CCCC et la CCPP, sur le fondement des dispositifs de l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique, et de définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Vu l'article L1414-3 du CGCT

Vu la convention de groupement de commande pour la mise en œuvre du programme d'études préalables au PAPI de Marana Golo, signée et délibérée le 7.10.24.

- ➔ Une modification de l'article 6 de la convention constitutive de groupement de commande entre les Communautés de Communes Marana Golo, Castagniccia-Casinca et Pasquale Paoli, pour la mise en œuvre du programme d'études préalables au PAPI Marana Golo, a été jugée nécessaire car la rédaction initiale de cet article portait à confusion et pouvait prêter à des interprétations divergentes.
La nouvelle version de l'article 6 vise à clarifier les dispositions et à garantir une compréhension uniforme par toutes les parties prenantes. Vous trouverez ci-joint le texte modifié.
- ➔ Considérant qu'à la suite de la signature de la convention de groupement de commande pour la mise en œuvre du programme d'études préalables au PAPI de Marana Golo, il convient conformément à l'article 6.1 de la convention de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la CAO de la Communauté de Communes Marana Golo.
La désignation des membres de cette commission, élus parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres, désignés préalablement par la délibération 2024/97 en date du 07.10.2024 :

- Monsieur Fortuné FELICELLI (membre titulaire)
- Monsieur Joseph GALLETTI (membre suppléant)

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- Approuve l'entente entre la Communauté de Communes Marana Golo, la Communauté de Communes Pasquale Paoli et la Communauté de Communes de Castagniccia Casinca afin de réaliser les actions du PEP PAPI Marana Golo,
- Approuve que la CCMG soit porteuse de la démarche PAPI et qu'elle soit identifiée comme coordonnateur du groupement de commande,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commande relative aux marchés publics pour la mise en œuvre des actions du PEP PAPI Marana Golo entre la Communauté de Communes Marana Golo, la Communauté de Communes Pasquale Paoli et la Communauté de Communes de Castagniccia Casinca,
- Approuve la désignation des membres de la commission,
- Autorise Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI